

ABIVAX

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

AGILI(3F)
69, boulevard des Canuts
69004 Lyon

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026)

Aux Actionnaires
ABIVAX
7/11 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la société ABIVAX, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des états financiers consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

ABIVAX

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 - Page 2

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

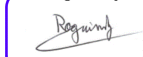
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 21 septembre 2026

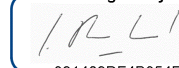
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

AGILI(3F)

Signed by:

6E59187AB35849C...

Renaud Roguinsky

DocuSigned by:

831403DF4B854F1...

Sylvain Boccon-Gibod

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE D'ABIVAX SA

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Notes	AU 31 DÉCEMBRE 2025	AU 30 JUIN 2026
ACTIFS			
Actifs non courants			
Goodwill	6	18 419	18 419
Immobilisations incorporelles	7	6 605	6 605
Immobilisations corporelles	8	2 090	1 522
Autres actifs financiers non courants	9	5 358	5 460
Autres créances et actifs non courants	10	625	2 579
Total actifs non courants		33 097	34 585
Actif courant			
Autres actifs financiers courants	9	21 415	22 692
Autres créances et actifs courants	10	13 144	16 941
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	516 685	387 992
Total actifs courants		551 244	427 624
TOTAL ACTIFS		584 341	462 209
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital social		785	798
Primes d'émission		1 190 593	1 228 664
Réserves de conversion		2 309	1 768
Réserves		(402 380)	(699 063)
Perte nette de la période		(336 102)	(165 900)
Total capitaux propres	13	455 205	366 266
Passifs non courants			
Passif au titre des prestations définies	16	627	696
Provisions	17.3	28 849	23 422
Emprunts	15	554	137
Passif au titre des certificats de royalties	15	30 237	—
Impôts différés passif	22	5 848	—
Total passifs non courants		66 114	24 254
Passifs courants			
Emprunts	15	1 302	1 075
Provisions	17.3	17 030	23 914
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17.1	37 552	39 010
Dettes fiscales et sociales	17.2	7 137	7 689
Total passifs courants		63 021	71 688
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		584 341	462 209

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS D'ABIVAX SA

<i>(Montants en milliers d'euros, sauf les actions et le résultat par action)</i>	Notes	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026
Autres produits opérationnels	18	1 093	1 201	2 087	2 545
Total des produits opérationnels		1 093	1 201	2 087	2 545
Frais de commercialisation et marketing	19.1	(674)	(2 885)	(1 534)	(4 633)
Frais de recherche et développement	19.2	(38 645)	(58 335)	(77 946)	(107 878)
Frais généraux et administratifs	19.3	(8 270)	(24 092)	(16 303)	(30 376)
Total des charges opérationnelles		(47 589)	(85 312)	(95 783)	(142 886)
Résultat opérationnel		(46 496)	(84 111)	(93 696)	(140 341)
Charges financières		(5 415)	(44 130)	(10 857)	(48 899)
Produits financiers		3 497	4 733	3 769	17 491
Résultat financier	21	(1 918)	(39 397)	(7 088)	(31 408)
Résultat net avant impôt		(48 414)	(123 508)	(100 784)	(171 748)
Charge d'impôt sur le résultat	22	—	6 076	—	5 848
Résultat net de la période		(48 414)	(117 433)	(100 784)	(165 900)
Résultat par action (euros/action)					
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat par action de base/dilué		63 440 023	79 647 974	63 409 688	79 274 779
Résultat par action de base / dilué (€/action)	23	(0,76)	(1,47)	(1,59)	(2,09)

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL D’ABIVAX SA

(Montants en milliers d'euros)	Notes	POUR LA PÉRIODE	POUR LA PÉRIODE	POUR LA PÉRIODE	POUR LA PÉRIODE
		DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026	DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026
Résultat net de la période		(48 414)	(117 433)	(100 784)	(165 900)
Éléments qui ne sont pas susceptibles d’être reclassés ultérieurement en résultat		(4)	(20)	36	9
Gains et pertes actuariels lié au passif au titre des prestations définies	16	(4)	(20)	36	9
Éléments susceptibles d’être reclassés en résultat		348	(260)	559	(541)
Ecarts de conversion en monnaies étrangères		348	(260)	559	(541)
Autres éléments du résultat global de la période		344	(280)	594	(532)
Total du résultat global de la période		(48 070)	(117 713)	(100 189)	(166 432)

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES D’ABIVAX SA

(En milliers d'euros, sauf le nombre d'actions)	Notes	NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSIO N	RÉSERVE DE CONVERSI O N	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	RÉSULTAT NET DE LA PERIODE	CAPITAUX PROPRES
AU 31 DÉCEMBRE 2024		63 347 837	633	478 905	(75)	(262 637)	(176 242)	40 584
Résultat net de la période		—	—	—		—	(100 784)	(100 784)
Autres éléments du résultat global	16	—	—	—	559	36	—	594
Total du résultat global de la période		—	—	—	559	36	(100 784)	(100 189)
Affectation du résultat net de la période précédente		—	—	—	—	(176 242)	176 242	—
Émission de bons de souscription d'actions	14	—	—	300	—	—	—	300
Émission d'actions gratuites	14	124 096	1	(1)	—	—	—	—
Charges liées aux rémunérations fondées sur des actions	14	—	—	—	—	11 021	—	11 021
Autres		—	—	—	—	4	—	4
AU 30 JUIN 2025		63 471 933	635	479 204	484	(427 819)	(100 784)	(48 280)
AU 31 DÉCEMBRE 2025		78 536 412	785	1 190 593	2 309	(402 380)	(336 102)	455 205
Résultat net de la période		—	—	—	—	—	(165 900)	(165 900)
Autres éléments du résultat global	16	—	—	—	(541)	9	—	(532)
Total du résultat global de la période		—	—	—	(541)	9	(165 900)	(166 432)
Affectation du résultat net de la période précédente		—	—	—	—	(336 102)	336 102	—
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	15.5, 13.2	403 347	4	37 449	—	—	—	37 453
Émission de bons de souscription d'actions	14	—	—	475	—	—	—	475
Exercices de bons de souscription d'actions	13.2, 14	18 940	—	155	—	—	—	155
Émission d'actions gratuites	14	858 370	9	(9)	—	—	—	—
Charges liées aux rémunérations fondées sur des actions	14	—	—	—	—	39 410	—	39 410
AU 30 JUIN 2026	13.1	79 817 069	798	1 228 664	1 768	(699 063)	(165 900)	366 266

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE D'ABIVAX SA

(Montants en milliers d'euros)		POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de la période		(100 784)	(165 900)
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles		524	741
Obligations en matière d'indemnités de départ à la retraite	16	71	65
Charges liées aux rémunérations fondées sur des actions	14	11 021	39 410
Charges d'intérêts et autres charges financières	21	10 375	48 904
Produits financiers	21	(2 029)	(17 299)
Effet de la désactualisation des avances	21	(362)	(193)
Augmentation/(diminution) de la juste valeur des passifs financiers dérivés et autres passifs évalués à la juste valeur	15	(929)	—
Variation des provisions	17.3	—	1 314
Produit d'impôts courants et différés	22	—	(5 853)
Autres		35	38
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement		(82 079)	(98 774)
Diminution / (augmentation) des autres créances et actifs		2 287	(5 026)
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		13 738	1 445
Augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales		(1 314)	(87)
Variation des produits constatés d'avance et autres passifs		750	(66)
Variation du besoin en fonds de roulement		15 461	(3 735)
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		(66 618)	(102 509)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(63)	(166)
Avances remboursées par (versées à) des CROs	10	40	43
Augmentation des dépôts et autres actifs financiers	9	(6)	—
Diminution des dépôts	9	120	—
Intérêts perçus		1 178	1 589
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		1 269	1 466
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Frais de transaction liés à l'augmentation de capital	15.5	—	(1 002)
Exercice de bons de souscription d'actions	14	—	155
Souscription de bons de souscription d'actions	14	300	475
Remboursement des emprunts obligataires convertibles	15	(2 188)	—
Remboursement des emprunts obligataires non convertibles	15	(9 140)	—
Remboursement du PGE	15	(1 250)	—
Remboursement des certificats de royalties	15	—	(38 233)
Paievements des dettes de location	15	(458)	(648)
Intérêts payés	15	(3 868)	(24)
Autres		—	—
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(16 604)	(39 276)
Effets des variations des taux de change sur la trésorerie détenue	11	(1 785)	6 206
Réévaluation des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur	11 & 21	462	5 420
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(83 275)	(128 693)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	11	144 221	516 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	11	60 946	387 992
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(83 275)	(128 693)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS NON AUDITÉS D'ABIVAX SA

Note 1 - Le Groupe

Note 1.1. Informations sur le Groupe et ses activités

ABIVAX SA (la « Société ») est une société anonyme de droit français constituée le 4 décembre 2013. Son siège social est situé au 7-11 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. La Société développe des produits thérapeutiques visant à exploiter les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026 et pour les périodes de trois et six mois prenant fin à cette date comprennent la Société et ABIVAX LLC (« la Filiale »), la filiale américaine d'ABIVAX SA créée le 20 mars 2023 en vertu des lois de l'État du Delaware (l'ensemble étant désigné comme le « Groupe »).

Le Groupe subit des pertes depuis sa création et ses capitaux propres s'élèvent à 366 266 milliers d'euros au 30 juin 2026. Le Groupe prévoit de subir des pertes supplémentaires jusqu'à ce que ses candidats-médicaments actuellement en cours de développement soient capables, le cas échéant, de générer des revenus significatifs. Le Groupe aura besoin de fonds supplémentaires conséquents pour le financement de ses activités et le développement commercial de ses candidats-médicaments, à condition qu'ils soient autorisés. Cf. *note 3.3. Événements postérieurs à la clôture*.

Les activités futures du Groupe sont fortement dépendantes d'une combinaison de facteurs, notamment : (i) le succès de ses activités de recherche et de développement ; (ii) l'autorisation réglementaire et l'acceptation par le marché des produits proposés dans le futur ; (iii) le succès de la recherche de financements supplémentaires et leur obtention en temps voulu ; et (iv) le développement de thérapies concurrentes par d'autres sociétés biotechnologiques et pharmaceutiques. Par conséquent, le financement du Groupe est assuré, à court et à moyen terme, par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres ou de dettes et le Groupe prévoit de continuer à se financer de la même façon.

Le Groupe concentre ses efforts sur les points suivants :

- Préparation du dépôt auprès de la Food and Drug Administration américaine (« FDA ») d'une demande d'autorisation de mise sur le marché (« New Drug Application » ou « NDA ») concernant l'obefazimod dans le traitement de la rectocolite hémorragique (« RCH ») active modérée à sévère, ainsi que de sa commercialisation potentielle aux États-Unis, sous réserve de son approbation.
- Poursuite de l'essai clinique de phase 2b (ENHANCE-CD) d'obefazimod pour le traitement de la maladie de Crohn (« MC »).
- Évaluation des candidats à une association thérapeutique avec obefazimod pour le traitement des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (« MICI »).
- Sélection d'un candidat-médicament destiné à prendre la suite d'obefazimod.

Note 1.2. Date d'autorisation de la publication

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et les notes y afférentes ont été préparés sous la responsabilité de la direction du Groupe. Le Conseil d'administration du Groupe les a approuvés et en a autorisé la publication le 18 septembre 2026.

Note 2 - Bases de préparation

À l'exception des données relatives aux actions et des montants par action, les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont présentés en milliers d'euros. Pour le calcul de certaines données financières et d'autres informations contenues dans ces comptes, les montants sont arrondis au nombre entier supérieur ou inférieur. Par conséquent, les montants totaux présentés dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.

Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2026 et pour les périodes de trois et six mois prenant fin à cette date et au 30 juin 2025 ont été préparés conformément à la norme IAS34 « Information financière intermédiaire » publiée par l'International Accounting Standard Board (« IASB ») telle qu'adoptée par l'Union Européenne (« UE »). Ils doivent être lus conjointement avec les derniers états financiers annuels du Groupe

pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2024 et 2025, préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'é émises par l'IASB et adoptées par l'UE.

S'ils ne contiennent pas toutes les informations requises pour former un jeu complet d'états financiers préparés selon les normes IFRS, ils comprennent en revanche une sélection de notes expliquant les événements et transactions significatifs et permettant de comprendre l'évolution de la situation financière et de la performance du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

Les méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers intermédiaires résumés non audités sont identiques à celles appliquées par le Groupe au 31 décembre 2025, à l'exception de ce qui suit :

- les textes dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2026 ;
- les dispositions spécifiques de la norme IAS 34 utilisées dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Le Groupe a appliqué les amendements suivants qui sont entrés en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2026 :

- IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Amendements à la classification et à l'évaluation des instruments financiers. Ces amendements apportent des clarifications sur le moment où les actifs et passifs financiers doivent être comptabilisés et décomptabilisés. Ils introduisent également une exception à la décomptabilisation permettant à une entité de décomptabiliser un passif financier avant la date de règlement effective lorsque celui-ci est réglé en numéraire au moyen d'un système de paiement électronique répondant à des critères spécifiques. L'application de ces amendements n'a entraîné un changement dans la méthode comptable du Groupe que pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés en numéraire au moyen d'un système de paiement électronique éligible, dans la mesure où le Groupe a choisi d'appliquer l'exception. Le changement de méthode comptable n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du Groupe pour les périodes présentées. Les autres informations supplémentaires à fournir conformément à ces amendements et concernant (i) les placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVOCI »), et (ii) les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (« JVCRI ») et qui comportent certaines clauses conditionnelles, ne s'appliquent pas au Groupe.
- IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles. Le Groupe a estimé que l'application de ces nouvelles normes comptables n'avait aucune incidence sur les états financiers.

Les normes et interprétations dont l'application n'est pas encore obligatoire au 30 juin 2026 sont les suivantes :

- IFRS 18 Présentation des états financiers et informations à fournir, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2027, telle qu'approuvée par l'UE le 16 février 2026 ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir, et les amendements (publiés le 21 août 2025), dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2027 (non encore approuvée par l'UE) ;
- IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : conversion dans une monnaie de présentation hyperinflationniste, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2027 (non encore approuvée par l'UE).
- IFRS 20 Actifs réglementaires et passifs réglementaires (publiée le 27 mai 2026), dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2029 (non encore approuvée par l'UE) ; et
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises : modifications apportées à l'option de la juste valeur, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2027 (non encore approuvée par l'UE).

Ces textes n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée. L'application des normes et interprétations publiées respectivement par l'IASB et le Comité d'interprétation des IFRS et qui ne sont pas encore entrées en vigueur au 30 juin 2026 ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe. La norme IFRS 18, publiée en avril 2024 et applicable à compter du 1er janvier 2027, aura une incidence sur la présentation des comptes de résultat consolidés et des états consolidés des flux de trésorerie.

Préparation des états financiers

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du Groupe ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux dispositions des normes IFRS, telles que les avantages du personnel, qui sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées, l'emprunt obligataire Heights (classé comme un emprunt obligataire convertible) qui est évalué à la juste valeur, les instruments financiers dérivés, qui sont également évalués à la juste valeur, ainsi que certains placements classés dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » qui sont évalués à la juste valeur.

Continuité d'exploitation

Le Groupe subit des pertes opérationnelles conséquentes depuis sa création et prévoit de continuer à en subir dans un avenir prévisible. Il se pourrait même qu'il n'atteigne jamais le seuil de rentabilité. Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2026, le Groupe affiche une perte nette de 166 millions d'euros.

Depuis sa création, le Groupe a financé ses opérations par l'émission d'actions ordinaires pour un produit brut total de 2 002,1 millions d'euros, dont 130 millions d'euros provenant de l'introduction en bourse sur Euronext Paris en février 2023, 223,3 millions d'euros de l'introduction sur le Nasdaq Global Market sous forme d'American Depositary Shares (« ADS »), ainsi que de l'émission d'actions ordinaires en Europe (y compris en France) et dans d'autres pays hors États-Unis dans le cadre d'un placement privé en octobre 2023, 637,5 millions d'euros de l'émission d'actions ordinaires sous forme d'ADS sur le Nasdaq Global Market en juillet 2025 (« l'Offre 2025 ») et 807,4 millions d'euros de l'émission d'actions ordinaires sous forme d'ADS sur le Nasdaq Global Market en juillet 2026 (« l'Offre 2026 »), par des emprunts bancaires et des prêts structurés pour un montant de 175,0 millions d'euros, par des remboursements de Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») pour un montant total de 41,2 millions d'euros, par des aides reçues de la Banque Publique d'Investissement (« Bpifrance ») (dont 17,1 millions d'euros de subventions et 1,8 million d'euros d'avances remboursables) et enfin par des certificats de royalties pour un montant de 2,9 millions d'euros.

Au regard (a) de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des autres placements à court terme existants du Groupe de 402,4 millions d'euros au 30 juin 2026 et (b) du produit net de l'Offre de juillet 2026 d'un montant de 767,1 millions d'euros, le Groupe, à la date de publication des présents états financiers, compte pouvoir financer ses besoins estimés en trésorerie pendant une période d'au moins douze mois à compter de cette date. Cette prévision tient compte de la poursuite des investissements dans l'extension du programme clinique de phase 3 d'obefazimod dans la RCH, de l'avancement de l'essai clinique de phase 2b ENHANCE-CD dans la MC, dont les résultats préliminaires de l'étude d'induction à 12 semaines sont attendus à la mi-2027, du dépôt prévu d'une demande d'autorisation de mise sur le marché (« NDA ») au quatrième trimestre 2026, ainsi que de la poursuite de la mise en place de la structure commerciale aux États-Unis en vue d'un éventuel lancement commercial d'obefazimod pour le traitement de la RCH, s'il est approuvé. Les besoins en trésorerie prévisionnels incluent également les frais généraux et administratifs courants, les besoins en fonds de roulement et les autres activités opérationnelles nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise.

Compte tenu de ce qui précède, les présents états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

Note 3 - Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2026 et événements postérieurs

Note 3.1. Exercice clos le 31 décembre 2025

Plans de rémunération fondés sur des actions – de janvier à novembre 2025

En janvier 2025, le Groupe a attribué aux membres indépendants de son Conseil d'administration, ainsi qu'à l'un de ses observateurs au Conseil d'administration et conseiller, le droit de souscrire un nombre maximum de 125 000 bons de souscription d'actions (« BSA ») au total, dont l'acquisition des droits (en cas de souscription) est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises le 1^{er} janvier de chaque année.

En février, mars, mai, août et novembre 2025, le Groupe a émis huit plans d'attribution gratuite d'actions (AGA) en faveur de certains de ses dirigeants et salariés, représentant au total un maximum de 6 280 727 actions, dont l'acquisition des droits est soumise à la condition de service suivante : Acquisition de 50 % des AGA à la fin d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, 25 % à la fin d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution et 25 % à la fin d'une période de quatre ans à compter de la date d'attribution (à l'exception des 123 102 actions du plan 2025-2, qui seront acquises à la fin d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, et des 50 000 actions du plan 2025-5, qui ne seront acquises qu'après franchissement de certaines étapes liées aux essais cliniques). De plus, l'acquisition de près de la moitié des 4 319 500 actions du plan 2025-1 est soumise à la condition de réalisation d'une offre publique d'achat sur les titres émis par le Groupe entraînant un changement de contrôle du Groupe avant une certaine date.

En avril 2025, le Groupe a accordé à l'un des membres de son Conseil d'administration le droit de souscrire jusqu'à 39 370 bons de souscription d'actions (BSA), dont l'acquisition des droits est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises le 1^{er} mai de chaque année. Les BSA ont été souscrits en mai 2025.

Les conditions détaillées et le traitement comptable de ces plans sont présentés dans la note 14.

Changements au sein de la direction – avril 2025

Le 22 avril 2025, le Groupe a annoncé la nomination du docteur Dominik Höchli, MD, au Conseil d'administration d'Abivax, avec effet immédiat.

Fin du recrutement des patients dans les essais de Phase 3 ABTECT évaluant obefazimod dans la RCH active modérée à sévère – avril 2025

Le 29 avril 2025, le Groupe a annoncé la fin du recrutement des patients dans les essais de Phase 3 ABTECT portant sur la rectocolite hémorragique (« RCH ») active modérée à sévère.

Publication de résultats positifs de phase 3 des deux essais cliniques d'induction ABTECT d'une durée de 8 semaines évaluant obefazimod dans le traitement de la RCH active modérée à sévère – juillet 2025

Le 22 juillet 2025, le Groupe a annoncé les résultats positifs des essais cliniques d'induction ABTECT-1 et ABTECT-2 menés chez des patients atteints de RCH active modérée à sévère. ABTECT-1 et 2 sont des essais cliniques d'envergure mondiale, multicentriques, randomisés, en double aveugle et contrôlés par placebo, évaluant l'administration orale d'obefazimod à des doses de 25 mg ou 50 mg une fois par jour chez des patients adultes atteints de RCH active modérée à sévère. Les participants éligibles présentaient une réponse insuffisante, une perte de réponse ou une intolérance aux traitements conventionnels ou avancés.

À la suite de cette annonce et de celle de son Offre réalisée le 28 juillet 2025 (cf. *Réalisation d'une offre publique d'achat – juillet 2025* dans cette section), le cours de l'action du Groupe a considérablement augmenté, passant de 6,64 euros au 30 juin 2025 à 57,00 euros au 28 juillet 2025.

Dans le même temps, le Groupe a réévalué la probabilité de réussir (« POS ») à obtenir une future autorisation de mise sur le marché pour obefazimod dans le traitement de la RCH, afin de prendre en compte la baisse du niveau d'incertitude à la suite des résultats positifs de phase 3.

Les principaux effets de cet événement sur les états financiers du Groupe sont les suivants :

- Une augmentation significative de la valeur comptable des certificats de royalties, évalués au coût amorti, traduisant une augmentation des flux de trésorerie prévisionnels de l'instrument pondérés en fonction de la probabilité, à la suite de la réévaluation de la POS (cf. note 15.5) ;
- Des variations significatives de la valeur comptable des passifs financiers du Groupe évalués à la juste valeur par le compte de résultat, à savoir les BSA Kreos / Claret, l'indemnité de rendement minimum (MRI) Kreos / Claret et l'emprunt obligataire convertible Heights (ce dernier, ainsi que les BSA Kreos / Claret, ayant été convertis en actions ordinaires à la demande des porteurs en juillet et août 2025, cf. *Conversion de l'emprunt obligataire convertible Heights, des OCABSA Kreos et des BSA Kreos / Claret et remboursement anticipé des emprunts obligataires Kreos / Claret tranches B et C – juillet-décembre 2025* ci-dessous et notes 15.1 et 15.2) ;
- Des variations significatives des informations fournies sur les justes valeurs des autres instruments financiers évalués au coût amorti (à savoir les certificats de royalties, les composantes "dette" (i) des OCABSA Kreos / Claret (tranche A, converties en actions en août 2025) et (ii) des emprunts obligataires des tranches B et C ; ces variations de juste valeur ne devraient pas avoir d'impact direct sur la situation financière future et les pertes nettes du Groupe, cf. note 15) ;
- Une augmentation significative des provisions liées aux cotisations patronales sur les AGA (ces charges étant calculées sur la base du cours de l'action à la date d'acquisition définitive, cf. note 14).

Réalisation d'une offre publique d'achat- Juillet 2025

Le 28 juillet 2025, le Groupe a annoncé la finalisation d'une offre publique souscrite de 11 679 400 ADS (l'« Offre »), au prix de 64,00 USD par ADS (correspondant à 54,58 euros par action ordinaire, sur la base du taux de change de 1,00 euro = 1,1726 USD publié par la Banque centrale européenne le 23 juillet 2025). Le produit brut total s'élève à environ 747,5 millions USD, soit environ 637,5 millions d'euros, avant déduction des commissions de souscription et des frais estimés, et le produit net, après déduction des commissions de souscription et des frais d'offre estimés, s'élève à environ 700,3 millions USD, soit environ 597,2 millions d'euros. Le produit net de l'Offre, d'un montant de 608,1

millions d'euros, présenté dans les états intermédiaires résumés non audités des flux de trésorerie, comprend également l'effet du gain de change net résultant de l'évolution favorable du taux de change EUR-USD entre la clôture de l'Offre et la date de réception des fonds.

Le Groupe estime que le produit net de l'Offre, qui s'ajoute à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie actuels, lui permettra de financer ses activités jusqu'au quatrième trimestre 2027, et ainsi d'atteindre une autonomie de trésorerie (*cash runway*) de 12 mois après le dépôt prévu de la demande d'autorisation de mise sur le marché (NDA) pour le traitement de la RCH, en supposant que son essai de maintenance de phase 3 produise des résultats positifs (cf. note 2 ci-dessus « Continuité d'exploitation »).

Conversion de l'emprunt obligataire Heights des OCABSA Kreos et des BSA Kreos/ Claret et remboursement anticipé des emprunts obligataires Kreos/ Claret tranches B et C- Juillet-décembre 2025

Les 23 et 30 juillet 2025, le Groupe a reçu de la part de sociétés affiliées de Heights Capital Management détenant des obligations convertibles de premier rang amortissables du Groupe émises en août 2023 (« l'emprunt obligataire convertible Heights »), des avis de conversion immédiate de respectivement 150 et 200 obligations convertibles (correspondant à la totalité du montant en principal restant dû de 21,9 millions d'euros) en 920 377 nouvelles actions ordinaires du Groupe à un prix de conversion de 23,7674 euros par action ordinaire, conformément aux conditions générales applicables aux obligations convertibles.

Le 8 août 2025, Kreos Capital VII (UK) Limited a converti sa part de la tranche A du financement Kreos / Claret (les OCABSA Kreos), ce qui a donné lieu à l'émission de 785 389 actions ordinaires. Par ailleurs, le 30 juillet 2025, Kreos Capital VII Aggregator SCSp a exercé ses bons de souscription d'actions (les BSA des tranches A-B et ceux de la tranche C), ce qui a donné lieu à l'émission de 319 251 actions ordinaires du Groupe.

Le 28 août 2025, Claret European Growth Capital Fund III SCSp a exercé ses bons de souscription d'actions (les BSA des tranches A-B et ceux de la tranche C), ce qui a donné lieu à l'émission de 206 662 actions ordinaires du Groupe.

Le 25 novembre 2025, Claret European Growth Capital Fund III SCSp a converti sa part de la tranche A du financement Kreos / Claret (les OCABSA Claret), ce qui a donné lieu à l'émission de 392 695 actions ordinaires du Groupe.

Le 23 décembre 2025, le Groupe a procédé au remboursement anticipé intégral des soldes restant dus au titre des Tranches B et C du financement Kreos / Claret. Le montant du remboursement, y compris les frais de sortie pour fin de prêt et les frais de remboursement anticipé, s'élève à 33 823 milliers d'euros.

À la suite de ce remboursement, le Groupe ne détient plus aucune dette liée aux financements Kreos / Claret et Heights.

Les impacts respectifs de ces opérations sur la situation financière du Groupe sont décrits dans les notes 15.1 et 15.2.

Intégration dans les indices CAC Mid 60 et SBF 120- septembre 2025

À l'issue de la révision annuelle des indices Euronext Paris qui a eu lieu le 11 septembre 2025, le Conseil scientifique des indices a décidé d'intégrer Abivax dans les indices CAC Mid 60 et SBF 120. Cette décision a pris effet le vendredi 19 septembre 2025, après la clôture du marché. Le CAC Mid 60 et le SBF 120 sont des indices clés de la bourse Euronext Paris, qui représentent respectivement les sociétés cotées de taille moyenne et une large sélection de 120 titres majeurs.

Note 3.2. Période de six mois prenant fin le 30 juin 2026

Plans de rémunération fondés sur des actions – février, mars et mai 2026

En février, mars et mai 2026, certains dirigeants et salariés du Groupe se sont vu attribuer gratuitement 47 500 actions (plan AGA 2026-1), 294 476 actions (plan AGA 2026-2), 1 619 actions (plan AGA 2026-3) et 41 717 actions (plan AGA 2026-4), dont l'acquisition des droits est soumise à la condition de service suivante : acquisition de 50 % des AGA à l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, 25 % à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution et 25 % à l'issue d'une période de quatre ans à compter de la date d'attribution.

En février 2026, le Groupe a attribué aux membres indépendants de son Conseil d'administration, ainsi qu'à l'un de ses observateurs au Conseil d'administration et conseiller, le droit de souscrire un nombre maximum de 23 477 bons de souscription d'actions («BSA») au total, dont l'acquisition des droits est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises le 1er février de chaque année. Les BSA ont été souscrits en février 2026.

Changements au sein de la direction - mars 2026

En mars 2026, le Groupe a nommé Michael Nesrallah, titulaire d'un MBA, au poste de directeur commercial, Keith Fournier, Ph.D., au poste de vice-président senior des affaires réglementaires mondiales, et Maurus de la Rosa, Ph.D., au poste de vice-président senior de la recherche.

En mars 2026, Sofinnova Partners, représentée par le Dr. Kinam Hong, s'est retirée du conseil d'administration du Groupe.

Compte tenu du départ de M. Didier Scherrer de son poste de directeur scientifique, le Groupe a conclu avec lui un protocole d'accord transactionnel aux termes duquel :

- M. Scherrer a perçu une indemnité compensatrice de préavis d'un montant brut total de 278 milliers d'euros, ainsi qu'une indemnité contractuelle de rupture de 240 milliers d'euros (nette) ;
- le Groupe a renoncé à la condition de présence liée aux 77 050 actions attribuées gratuitement à M. Scherrer précédemment ;
- le Groupe a renoncé à la condition de présence pour 40 200 actions supplémentaires attribuées gratuitement, sous réserve de conditions de performance spécifiques ;
- les 217 750 actions restantes attribuées gratuitement à M. Scherrer précédemment sont caduques ; et
- M. Scherrer a renoncé irrévocablement à toute réclamation et à toute action en justice à l'encontre du Groupe.

Le traitement comptable de cette opération est présenté dans la note 14.

Rachat des certificats de royalties – mai 2026

Le 4 mai 2026, le Groupe a conclu un contrat d'acquisition avec les titulaires de ses certificats de royalties (TCG Crossover Fund I, L.P., VHCP ABVX Holdings, LLC, Deep Track Biotechnology Master Fund, Ltd., Sofinnova Crossover I SLP, Invus Public Equities, L.P., FPCI BioMedTech et Santé Holdings Srl, désignés conjointement comme « les Titulaires »). Conformément au contrat d'acquisition, les Titulaires ont accepté de vendre et le Groupe a accepté d'acquérir l'intégralité des certificats de royalties pour un prix d'acquisition de 90 millions USD (soit environ 76,5 millions d'euros), dont 45 millions USD ont été payés en numéraire le 7 mai 2026.

Les Titulaires ont accordé au Groupe un crédit-vendeur sans intérêt d'un montant total égal au solde de 45 millions USD, destiné à être réinvesti dans les titres du Groupe, ledit crédit devant être compensé avec le prix de souscription de 403 347 actions ordinaires à émettre sous la forme d'ADS au profit des Titulaires à un prix d'offre de 111,57 USD par ADS (soit 95,34 € par action ordinaire, sur la base du taux de change de 1,00 euro = 1,1702 USD publié par la Banque centrale européenne le 30 avril 2026). La compensation, ainsi que l'émission et la livraison correspondantes des ADS aux Titulaires ont eu lieu le 7 mai 2026. À cette date, le crédit-vendeur a été intégralement éteint.

Les certificats de royalties rachetés par le Groupe ont immédiatement été annulés par celui-ci.

L'impact sur le résultat du rachat des certificats de royalties le 7 mai 2026 s'est traduit par une charge de 43,2 millions d'euros, qui a été comptabilisée au deuxième trimestre 2026. Ce montant correspond à la différence entre la valeur comptable des certificats à la date du rachat (33,5 millions d'euros) et la contrepartie totale transférée, comprenant une contrepartie brute en instruments de capitaux propres de 38,5 millions d'euros et une contrepartie en numéraire de 38,2 millions d'euros, sur la base des taux de change en vigueur à la date de l'augmentation de capital et à la date de règlement en trésorerie (y compris l'incidence de 0,2 million d'euros liée à une perte de change nette sur le règlement en trésorerie). En conséquence, le passif d'impôt différé de 6,1 millions d'euros figurant dans les états financiers du Groupe au 31 mars 2026 a fait l'objet d'une décomptabilisation et un produit d'impôt correspondant a été comptabilisé pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2026 (cf. note 22). Les frais de transaction d'un montant de 1,0 million d'euros ont été comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Le 7 mai 2026, le Groupe a déposé un supplément au prospectus inclus dans la déclaration d'enregistrement sur formulaire F-3ASR qui a été déposée auprès de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis le 23 juillet 2025, dans le but d'enregistrer la revente d'un maximum de 403 347 ADS détenues par les Titulaires.

Note 3.3. Événements postérieurs à la clôture

Réalisation d'une offre publique d'achat – juillet 2026

Le 6 juillet 2026, le Groupe a annoncé la finalisation d'une offre publique souscrite de 7 360 000 ADS (l'« Offre 2026 »), chacune représentant une action ordinaire du Groupe. Cette opération, qui inclut l'exercice intégral de l'option de surallocation des souscripteurs, a été réalisée au prix de 125,00 USD par ADS (soit 109,7 euros par action ordinaire, sur la base du taux de change de 1,00 EUR = 1,1394 USD publié par la Banque centrale européenne le 30 juin 2026). Le

produit brut total s'élève à environ 920,0 millions USD, soit environ 807,4 millions d'euros, avant déduction des commissions de souscription et des frais estimés. Le produit net, après déduction des commissions de souscription et des frais d'offre estimés, s'élève à environ 874,1 millions USD, soit environ 767,1 millions d'euros.

Le Groupe estime que le produit net de l'Offre 2026, ajouté à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie existants, lui permettra de financer ses activités pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de publication des présents états financiers (cf. note 2 ci-dessus « Continuité d'exploitation »).

Changements au sein de la direction – juillet 2026

En juillet 2026, le Groupe a nommé James Berger au poste de directeur mondial du marketing, Ivan Nuñez-Pacheco à celui de directeur mondial des services aux patients, Heather Dean à celui de directrice mondiale des ventes, des comptes et des opérations commerciales, et Jeff Haas à celui de directeur mondial de l'accès au marché et de la tarification. Ces nominations renforcent l'organisation commerciale du Groupe alors que celui-ci se prépare à une éventuelle commercialisation d'obefazimod aux États-Unis, notamment avec le dépôt prévu d'une demande d'autorisation de mise sur le marché (« NDA ») auprès de la Food and Drug Administration (« FDA ») au quatrième trimestre 2026.

En septembre 2026, le Groupe a annoncé que Fabio Cataldi, M.D., directeur médical (Chief Medical Officer), quittera le Groupe au cours du quatrième trimestre 2026. Chris Rabbat, Ph.D., qui dirige les Affaires médicales mondiales depuis 2023, succédera au Dr Cataldi en qualité de directeur médical et prendra la tête de l'organisation médicale tandis que le Groupe progresse vers une éventuelle commercialisation. Le Dr Rabbat possède une vaste expérience dans l'industrie biopharmaceutique, notamment une expertise approfondie dans les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI), ainsi qu'une expérience dans l'accompagnement de traitements jusqu'à leur commercialisation et leur lancement. La nomination du Dr Rabbat prend effet immédiatement.

En septembre 2026, le Groupe a également nommé Tim Kelly au poste de directeur technique (Chief Technical Officer). M. Kelly dirigera les fonctions CMC (développement et fabrication pharmaceutiques), Qualité et Technologies de l'information de la Société, renforçant ainsi l'infrastructure nécessaire à la poursuite de la croissance d'Abivax et à son éventuelle transition vers le statut de société en phase de commercialisation. Plus récemment, M. Kelly occupait le poste de directeur technique de Caribou Biosciences. Il a auparavant exercé des fonctions de direction au sein d'Oxford Biomedica Solutions, Homology Medicines, Shire, UCB Pharma et Biogen. La nomination de M. Kelly prend effet immédiatement.

Plans de rémunération fondée sur des actions — juillet 2026 et septembre 2026

En juillet 2026, 25 620 actions gratuites (plan d'AGA 2026-5) ont été attribuées à certains dirigeants et salariés du Groupe. Leur acquisition définitive est soumise à la condition de présence suivante : 50 % des AGA sont définitivement acquises à l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, 25 % à l'issue d'une période de trois ans et 25 % à l'issue d'une période de quatre ans.

En septembre 2026, 45 551 actions gratuites (plan AGA 2026-6) ont été attribuées à certains dirigeants et salariés du Groupe. Leur acquisition définitive est soumise à la condition de présence suivante : 50 % des AGA sont définitivement acquises à l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, 25 % à l'issue d'une période de trois ans et 25 % à l'issue d'une période de quatre ans.

Note 4 - Principes comptables

Les méthodes comptables du Groupe sont identiques à celles décrites dans ses états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2025 accompagnant le rapport annuel, à l'exception du changement de méthode comptable provoqué par l'application des amendements à la norme IFRS 9 Instruments financiers et à la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Amendements à la classification et à l'évaluation des instruments financiers (cf. note 2). Selon la nouvelle méthode comptable, le Groupe décomptabilise les passifs financiers à la date de règlement. Cependant, pour certains passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, le Groupe applique une exception au cas par cas en fonction du système utilisé qui permet de décomptabiliser les passifs financiers à une date antérieure. Pour ces passifs, la décomptabilisation a lieu lorsque le Groupe n'est plus en mesure de révoquer, annuler ou faire opposition à l'ordre de paiement et que les autres critères d'éligibilité sont remplis.

Utilisation de jugements et d'estimations

Lors de la préparation de ces états financiers consolidés résumés non audités, la Direction a procédé à des jugements et des estimations susceptibles d'avoir une incidence sur l'application des principes comptables du Groupe et sur les

montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent différer des valeurs estimées.

Les jugements importants portés par la Direction dans l'application des principes comptables du Groupe et les principales sources d'incertitude des estimations sont les mêmes que ceux décrits dans les états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui accompagnent le rapport annuel.

Détermination des justes valeurs

Un certain nombre de principes comptables du Groupe exigent la détermination de la juste valeur de certains actifs et passifs financiers et non financiers.

Pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe utilise autant que possible des données observables sur le marché. Les justes valeurs sont classées en différents niveaux de la manière suivante, selon une hiérarchie reposant sur les données utilisées dans les techniques de valorisation.

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont basées sur des données de marché observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix).
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Saisonnalité des opérations

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à une saisonnalité significative.

Note 5 - Information sectorielle

L'évaluation des performances du Groupe et les décisions concernant les ressources à allouer sont prises par le responsable des décisions opérationnelles sur la base du système d'information de gestion du groupe. Le Groupe a désigné son Directeur général comme « responsable des décisions opérationnelles ». Celui-ci examine, sur une base globale, les dépenses engagées pour l'allocation des ressources et l'évaluation des performances du Groupe.

Le Groupe exerce ses activités dans un seul secteur, à savoir, la R&D de produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future.

La quasi-totalité des activités, des actifs, des passifs et des pertes du Groupe sont situés en France. Au 30 juin 2026, les contributions de la Filiale au passif et aux pertes nettes du Groupe étaient inférieures à 10 %, et sa contribution à l'actif du Groupe était de 22,2 % (principalement sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie).

Note 6. Goodwill et test de dépréciation

Le goodwill est lié à l'acquisition de Splicos SAS qui a eu lieu en 2014 (c'est-à-dire avant la date de transition vers les normes IFRS) et qui a été fusionnée dans le Groupe la même année.

Le goodwill issu de l'acquisition de Splicos SAS correspond à la plateforme technologique « Modulation de la biogenèse / épissage des ARN », dont est issu le candidat-médicament phare du Groupe, obefazimod.

Conformément à la norme IAS 36, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) à un niveau correspondant aux principaux candidats-médicaments. Ainsi, le goodwill de Splicos SAS est affecté à l'UGT obefazimod.

La valeur nette comptable du goodwill de Splicos SAS est de 18 419 milliers d'euros au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2026.

Obefazimod étant en cours de développement, un échec des essais cliniques ou le refus de l'autorisation de mise sur le marché pourrait entraîner une perte de valeur. Au 30 juin 2026, le Groupe n'a pas décelé d'indice de perte de valeur en lien avec le goodwill et les immobilisations corporelles et incorporelles

Note 7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de la propriété intellectuelle sous-jacente :

(i) au contrat de collaboration et de licence avec le Centre National de la Recherche Scientifique ("CNRS"), l'Université Montpellier 2 et l'Institut Curie.

(ii) aux brevets acquis lors de l'acquisition de Prosynergia pour un montant de 6 529 milliers d'euros. Les brevets ne sont pas encore amortis, tout comme les licences, et sont inclus dans l'UGT obefazimod aux fins des tests de dépréciation.

Les licences et les brevets comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles ne sont pas amortis car ils ne sont pas exploités de la manière prévue par la direction. Par conséquent, et conformément à la norme IAS 36, ces actifs ont été soumis à un test de dépréciation annuel au 31 décembre 2025, qui n'a donné lieu à la comptabilisation d'aucune perte de valeur. Au 30 juin 2026, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

(montants en milliers d'euros)	LICENCES	LOGICIELS	BREVETS	TOTAL
VALEURS BRUTES				
AU 31 DÉCEMBRE 2024	120	27	6 529	6 677
AU 30 JUIN 2025	120	27	6 529	6 677
AU 31 DÉCEMBRE 2025	120	27	6 529	6 677
AU 30 JUIN 2026	120	27	6 529	6 677
AMORTISSEMENT				
AU 31 DÉCEMBRE 2024	(45)	(25)	—	(70)
Augmentation	—	(1)	—	(1)
AU 30 JUIN 2025	(45)	(25)	—	(71)
AU 31 DÉCEMBRE 2025	(45)	(26)	—	(71)
Augmentation		(1)		(1)
AU 30 JUIN 2026	(45)	(26)	—	(72)
VALEURS COMPTABLES NETTES				
AU 30 JUIN 2025	75	2	6 529	6 606
AU 31 DÉCEMBRE 2025	75	2	6 529	6 605
AU 30 JUIN 2026	75	1	6 529	6 605

Note 8. Immobilisations corporelles

Les tableaux suivants présentent les variations des immobilisations corporelles, y compris le droit d’utilisation des actifs (ou « DU ») aux 30 juin 2025 et 2026 :

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	BÂTIMENTS	ÉQUIPEMENTS	MOBILIER ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	TOTAL	DONT DU
VALEURS BRUTES					
AU 31 DÉCEMBRE 2024	2 818	513	698	4 029	2 526
Acquisitions	80	—	26	106	52
Cessions	—	(16)	(39)	(54)	(20)
Effet des variations des taux de conversion en devises étrangères	(49)	—	(11)	(61)	(49)
AU 30 JUIN 2025	2 849	497	673	4 020	2 508
AU 31 DÉCEMBRE 2025	3 204	463	607	4 274	2 865
Acquisitions	5	11	152	168	—
Effet des variations des taux de conversion en devises étrangères	12	—	4	16	12
AU 30 JUIN 2026	3 221	474	763	4 457	2 877

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	BÂTIMENTS	ÉQUIPEMENTS	MOBILIER ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	TOTAL	DONT DU
AMORTISSEMENT					
AU 31 DÉCEMBRE 2024	(613)	(419)	(332)	(1 363)	(575)
Augmentation	(452)	(19)	(102)	(573)	(422)
Cession	—	16	39	54	20
Effet des variations des taux de conversion en devises étrangères	16	—	5	21	16
AU 30 JUIN 2025	(1 048)	(422)	(390)	(1 860)	(961)
AU 31 DÉCEMBRE 2025	(1 498)	(404)	(281)	(2 184)	(1 302)
Augmentation	(627)	(17)	(97)	(741)	(559)
Effet des variations des taux de conversion en devises étrangères	(9)	—	(2)	(11)	(9)
AU 30 JUIN 2026	(2 135)	(420)	(380)	(2 935)	(1 870)

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	BÂTIMENTS	ÉQUIPEMENTS	MOBILIER ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	TOTAL	DONT DU
VALEURS COMPTABLES NETTES					
AU 30 JUIN 2025	1 801	75	283	2 159	1 547
AU 31 DÉCEMBRE 2025	1 706	59	325	2 090	1 563
AU 30 JUIN 2026	1 086	54	382	1 522	1 007

Les actifs liés au droit d'utilisation concernent des bâtiments et du mobilier. La valeur nette comptable des actifs liés au droit d'utilisation des bâtiments s'élevait à 1 489 milliers d'euros au 30 juin 2025, à 1 473 milliers d'euros au 31 décembre 2025 et à 927 milliers d'euros au 30 juin 2026.

Au 30 juin 2026, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Note 9. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	AU 31 DÉCEMBRE 2025	AU 30 JUIN 2026
AUTRES ACTIFS FINANCIERS		
Avances liées aux contrats avec les CRO	4 665	4 755
Dépôts	693	705
Total autres actifs financiers non courants	5 358	5 460
Avances liées aux contrats avec les CRO	7 717	7 872
Autres placements à court terme	13 698	14 390
Total autres actifs financiers courants	21 415	22 692
Autres actifs financiers	26 772	28 152

Avances liées aux contrats avec les CRO

Ces avances accordées en 2022 pour des études cliniques, d'un montant total non actualisé de 12 187 milliers d'euros, doivent être recouvrées à la fin des études après leur rapprochement final avec les coûts répercutés (« pass-through costs »), qui sont facturés et payés au fur et à mesure de la réalisation des études. Ces avances à long terme ont été évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, en appliquant des taux d'actualisation allant de 0,19 % à 7,16 %, et sont ensuite évaluées au coût amorti. Le recouvrement des deux premières avances est programmé en 2026.

Au cours du premier semestre 2023, des avances supplémentaires liées à des contrats avec des CRO s'élevant à 1 620 milliers d'euros (montant non actualisé) ont été versées. Ces avances à long terme ont été évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, en appliquant des taux d'actualisation allant de 7,09 % à 7,59 % et sont ensuite évaluées au coût amorti.

À la date de comptabilisation initiale, un actif de charges constatées d'avance a été comptabilisé pour la différence entre la valeur nominale et la juste valeur des avances, puis étalé sur la durée des avances, au rythme de la comptabilisation des dépenses de R&D correspondantes (cf. note 10).

En mars 2024, un ordre de modification a été conclu avec le CRO afin d'étendre la portée de l'une des études (ajout d'études sur le traitement de maintenance) et d'en repousser la date de fin à 2029, reportant ainsi de juin 2026 à juin 2029 le recouvrement de l'avance correspondante de 5 538 milliers d'euros. Le Groupe a estimé que cette modification d'actif répondait au critère de décomptabilisation, et a comptabilisé un nouvel actif financier à la juste valeur à cette date, en appliquant un taux d'actualisation de 6,83 %. Dans la mesure où le Groupe considère que ces avances ont été accordées en échange de prix favorables pour les services futurs à recevoir de ses CRO, un actif de charges constatées d'avance a également été comptabilisé pour la différence entre la valeur comptable de l'actif décomptabilisé et la nouvelle juste valeur de l'actif, et réparti sur la durée de l'avance (équivalente à la durée des services à recevoir) de la même manière.

Au 30 juin 2026, les dates de recouvrement de ces avances sont étalées sur la période couvrant du deuxième semestre 2026 à 2030.

Le risque de crédit lié à ces avances est considéré comme négligeable en raison des notations de crédit des CRO.

Autres placements

Les autres placements incluent des comptes à terme ayant des maturités respectives de 9 et 12 mois et ne répondant pas aux critères de classement en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Dépôts

Les dépôts comprennent les montants liés aux contrats de location des bureaux de Paris et de Boston, au Programme ATM, ainsi qu'à d'autres dépôts de garantie.

Note 10. Autres créances et autres actifs

Les autres créances et actifs se décomposent comme suit :

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	AU 31 DÉCEMBRE 2025	AU 30 JUIN 2026
AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS		
Crédit d'impôt recherche ("CIR")	—	2 137
Charges constatées d'avance	625	441
Total des autres actifs non courants	625	2 579
Crédit d'impôt recherche ("CIR")	3 196	3 174
Créances de TVA	6 870	8 134
Charges constatées d'avance	2 649	4 392
Créances sociales	429	872
Avoirs à recevoir	—	243
Autre	—	126
Total des autres créances et actifs courants	13 144	16 941
Total des autres créances et actifs	13 769	19 520

Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Le CIR est comptabilisé en Autres produits opérationnels au cours de l'exercice auquel se rapportent les dépenses de recherche éligibles. En juin 2025, le Groupe a reçu le paiement du CIR correspondant à l'exercice 2024, d'un montant de 5 640 milliers d'euros, et a reçu le paiement du CIR correspondant à l'exercice 2025, d'un montant de 3 174 milliers d'euros, en août 2026. Le CIR supplémentaire de 2 137 milliers d'euros comptabilisé sur la période de six mois prenant fin au 30 juin 2026 concerne des dépenses de recherche engagées au cours de cette période.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 30 juin 2026 comprennent celles liées aux contrats conclus avec des CRO pour un montant de 441 milliers d'euros (cf. note 9), celles liées à l'augmentation de capital de 888 milliers d'euros (contribuant à l'augmentation du solde par rapport au 31 décembre 2025), ainsi que d'autres charges correspondant à divers fournisseurs pour un montant de 3 512 milliers d'euros.

Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	AU 31 DÉCEMBRE 2025	AU 30 JUIN 2026
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Équivalents de trésorerie	478 541	218 055
Trésorerie	38 144	169 936
Trésorerie et équivalents de trésorerie	516 685	387 992

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des dépôts à court terme et des placements très liquides dans des fonds communs de placement (évalués au coût amorti), ainsi que des placements très liquides dans des fonds communs de placement et des instruments structurés (évalués à la juste valeur par le compte de résultat)

libellés en euros et en dollars américains. Le produit de l'Offre 2025 a été réinvesti et est inclus dans les équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2026, outre les comptes bancaires du Groupe, la trésorerie comprend des comptes à préavis et des comptes de dépôt à vue pour des montants respectifs de 5 744 milliers d'euros et 66 120 milliers d'euros. Ces fonds sont disponibles sur demande dans les 24 heures et sans pénalité.

Au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2026, l'impact de la réévaluation dans la monnaie de présentation du Groupe de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en dollars américains se traduit respectivement par une perte financière nette de 8 639 milliers d'euros et un bénéfice financier net 2 736 milliers d'euros.

Note 12. Actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et des passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs. Les dettes fiscales et sociales étant des passifs non financiers, elles sont exclues des tableaux ci-dessous. Elles sont présentées dans la note 17.2.

	AU 31 DÉCEMBRE 2025				
<i>(montants en milliers d'euros)</i>	MONTANT COMPTABILISÉ DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	JUSTE VALEUR	ACTIFS/ PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT	ACTIFS AU COÛT AMORTI	PASSIFS AU COÛT AMORTI
Autres actifs financiers (2)	26 772	27 141	—	27 141	—
Autres créances et actifs (2)	13 769	13 769	—	13 769	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	516 685	516 685	437 031	79 654	—
Total des actifs financiers	557 226	557 595	437 031	120 565	—
Passifs financiers - part non courante (4, note 15)	30 790	102 555	—	—	102 555
Passifs financiers - part à court terme (3, Note 15)	1 302	1 302	—	—	1 302
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme (3)	37 552	37 552	—	—	37 552
Total des passifs financiers	69 644	141 409	—	—	141 409

	AU 30 JUIN 2026				
<i>(montants en milliers d'euros)</i>	MONTANT COMPTABILISÉ DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	JUSTE VALEUR	ACTIFS/PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT	ACTIFS AU COÛT AMORTI	PASSIFS AU COÛT AMORTI
Autres actifs financiers (2)	28 152	28 057	—	28 057	—
Autres créances et actifs (2)	19 520	19 520	—	19 520	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	387 992	387 992	166 055	221 936	—
Total des actifs financiers	435 663	435 568	166 055	269 513	—
Passifs financiers - part non courante (Note 15)	137	137	—	—	137
Passifs financiers - part à court terme (3, Note 15)	1 075	1 075	—	—	1 075
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme (3)	39 010	39 010	—	—	39 010
Total des passifs financiers	40 222	40 222	—	—	40 222

(1) La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est déterminée sur la base d'évaluations de niveau 1 et correspond à la valeur de marché des actifs.

(2) La valeur comptable des actifs financiers évalués au coût amorti est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur, à l'exception des avances à long terme versées aux CRO, dont la juste valeur est déterminée sur la base d'une évaluation de niveau 3. Elle est estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés aux taux du marché, en utilisant des spreads de crédit allant de 34 pb à 131 pb au 31 décembre 2025 et de 34 pb à 81 pb au 30 juin 2026. Au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2026, un élargissement du spread de crédit de +100 pb entraînerait des diminutions respectives de la juste valeur des avances de 231 milliers d'euros et 202 milliers d'euros.

(3) La valeur comptable des passifs financiers à court terme évalués au coût amorti, y compris les Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme, est considérée comme une estimation raisonnable de la juste valeur.

(4) La juste valeur des certificats de royalties est déterminée sur la base d'évaluations de niveau 3 et est estimée sur la base des modèles et des hypothèses décrits dans la note 15.

Note 13. Capitaux propres

Note 13.1. Capital social émis

Le Groupe gère son capital de manière à assurer la continuité d'exploitation tout en maximisant le rendement pour ses actionnaires en recherchant l'équilibre optimal entre dette et capitaux propres.

Au 30 juin 2026, le capital social du Groupe s'élevait à 798 milliers d'euros, divisé en 79 817 069 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, entièrement libérées, après prise en compte des différentes augmentations de capital intervenues depuis sa création.

Le capital social ne comprend pas les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE), les bons de souscription d'actions (BSA) et les attributions gratuites d'actions (AGA) qui ont été accordés à certaines personnes physiques, salariés ou non du Groupe, mais qui n'ont pas encore été exercés.

Le Groupe ne détenait aucune de ses propres actions au 31 décembre 2025 ni au 30 juin 2026.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation était de 78 536 412 au 31 décembre 2025 et de 79 817 069 au 30 juin 2026.

Note 13.2. Variation du capital social

L'augmentation du capital social pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2026 est liée (i) à l'émission, en lai 2026, de 403 347 d'actions ordinaires sous la forme d'ADS au profit des Titulaires des certificats de royalties à un prix d'offre de 111,57 USD par ADS (soit 95,34 € par action ordinaire, sur la base du taux de change de 1,00 euro = 1,1702 USD publié par la Banque centrale européenne le 30 avril 2026) dans le cadre du rachat des certificats (cf. note 15.5), (ii) à l'acquisition définitive de 858 370 actions attribuées gratuitement (AGA), (iii) à l'exercice de 2 540 BCE (cf. note 14), et (iv) à l'exercice de 16 400 BSA qui ont donné lieu respectivement à l'émission de 858 370, 2 540 et 16 400 actions ordinaires (soit 877 310 au total) d'une valeur nominale de 0,01 euro par action.

Distribution de dividendes

Le Groupe n'a distribué de dividendes au titre d'aucune des périodes de clôture, ne prévoit pas de verser de dividendes en numéraire sur ses titres de participation dans un avenir prévisible et a l'intention de conserver tous les fonds disponibles et tous les bénéfices futurs pour les utiliser dans l'exploitation et l'expansion de ses activités.

Note 14. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde des BCE, des BSA et des attributions gratuites d'actions (ou AGA). Ces plans remplissent les critères permettant de les définir comme « réglés en instruments de capitaux propres » selon la norme IFRS 2. Le Groupe n'a aucune obligation de racheter ces instruments en cas de départ ou si un événement spécifique ne se produit pas.

BCE

Les tableaux suivants résument les données relatives aux BCE :

TYPE	NOMBRE TOTAL DE BCE ÉMIS	NOMBRE DE BCE EN CIRCULATION AU 1ER JANVIER 2026	NOMBRE DE BCE ÉMIS	NOMBRE DE BCE CADUCS	NOMBRE DE BCE EXERCÉS	NOMBRE DE BCE EN CIRCULA- TION	NOMBRE DE BCE EXERÇABLES	NOMBRE MAXIMUM D' ACTIONS À ÉMETTRE SI TOUTES LES CONDITIONS SONT REMPLES
			POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT					AU
			FIN LE 30 JUIN 2026					30 JUIN 2026
Total BCEs	390 965	207 679	—	—	(2 540)	205 139	120 922	205 139

BSA

Les tableaux suivants résument les données relatives aux BSA :

TYPE	NOMBRE TOTAL DE BSA ÉMIS	NOMBRE DE BCE EN CIRCULATION AU 1ER JANVIER 2026	NOMBRE DE BSA ÉMIS	NOMBRE DE BSA CADUCS	NOMBRE DE BSA EXERCÉS	NOMBRE DE BSA EN CIRCULA- TION	NOMBRE DE BSA EXERÇABLES	NOMBRE MAXIMUM D' ACTIONS À ÉMETTRE SI TOUTES LES CONDITIONS SONT REMPLIES
			Total BSAs	314 867	253 727	23 477	—	

BSA accordés en février 2026

En février 2026, le Groupe a attribué aux membres indépendants de son Conseil d'administration, ainsi qu'à l'un de ses observateurs au Conseil d'administration et conseiller, le droit de souscrire un nombre maximum de 23 477 bons de souscription d'actions (« BSA ») au total, dont l'acquisition des droits est soumise à une condition de service de quatre ans, par tranches de 25 % chacune, acquises le 1^{er} février de chaque année. Les BSA ont été souscrits en février 2026.

La juste valeur des BSA a été déterminée à la date d'attribution par application du modèle Black Scholes, avec les hypothèses suivantes :

TYPE	JUSTE VALEUR DE L'ACTION SOUS- JACENTE	JUSTE VALEUR DU BSA	NOMBRE DE BSA	PRIX DE SOUSCRIPTI ON	PRIX D'EXERCICE PAR ACTION	TAUX SANS RISQUE	MATURITÉ ESTIMÉE	VOLATILITÉ
BSA-2026-1	99,63 €	[€77,7-€83,2]	23 477	20,23 €	99,63 €	3,77 %	[5,5-7 années]	99,33 %

AGA

Les tableaux suivants résument les données relatives aux AGA ainsi que les hypothèses utilisées pour leur évaluation conformément à la norme IFRS 2 — *Paiements fondés sur des actions*:

TYPE	NOMBRE TOTAL D'AGAs ÉMISES	NOMBRE DE AGA EN CIRCULATION AU 1ER JANVIER 2026	NOMBRE D'AGAs ÉMISES	NOMBRE D'AGAs CADUQUES	NOMBRE D'AGAs ACQUISES	NOMBRE D'AGAs EN CIRCULATION	
			POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE				AU
			30 JUIN 2026				30 JUIN 2026
Total AGAs	11 063 460	8 395 678	502 562	(233 738)	(858 370)	7 806 132	

TYPE	JUSTE VALEUR DE L'ACTION SOUS-JACENTE	JUSTE VALEUR DE L'AGA	MATURITÉ	VOLATILITÉ	TAUX SANS RISQUE
AGA-2026-1	95,50 €	95,50 €	N/A	N/A	N/A
AGA-2026-2	106,00 €	106,00 €	N/A	N/A	N/A
AGA-2026-3	106,00 €	106,00 €	N/A	N/A	N/A
AGA-2026-4	105,10 €	105,10 €	N/A	N/A	N/A

Attributions gratuites d'action en février, mars et mai 2026

En février et mars 2026, certains dirigeants et salariés du Groupe se sont vu attribuer gratuitement 47 500 actions (plan AGA 2026-1), 294 476 actions (plan AGA 2026-2), 1 619 actions (plan AGA 2026-3) et 41 717 actions (plan AGA 2026-4), dont l'acquisition des droits est soumise à la condition de service suivante : acquisition de 50 % des AGA à l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, 25 % à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution et 25 % à l'issue d'une période de quatre ans à compter de la date d'attribution.

Accélération des plans d'AGA en mars 2026

Compte tenu du départ de M. Didier Scherrer de son poste de directeur scientifique, le Groupe a conclu avec lui un protocole d'accord transactionnel aux termes duquel (i) le Groupe a renoncé à la condition de présence pour 77 050 actions attribuées gratuitement à M. Scherrer précédemment, (ii) le Groupe a renoncé à la condition de présence pour 40 200 actions attribuées gratuitement supplémentaires, sous réserve de conditions de performance spécifiques, et (iii) les 217 750 actions restantes attribuées gratuitement à M. Scherrer sont devenues caduques.

En conséquence des clauses (i) et (ii), le Groupe a comptabilisé une charge égale à la juste valeur de ces 117 250 AGA (évaluée au 5 mars 2026), soit 11 619 milliers d'euros, au cours de la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026 (l'acquisition accélérée des droits à la suite de la conclusion du protocole d'accord transactionnel a été comptabilisée comme une nouvelle attribution selon la norme IFRS 2, et présentée au sein de la colonne "Nombre d'AGAs émises" dans le tableau ci-dessus; les AGA initialement attribuées ayant été annulées et la charge correspondante reprise au 31 décembre 2025).

Ventilation des charges de rémunération comptabilisées pour les périodes de trois et six mois prenant fin au 30 juin 2025 et 2026:

TYPE (En milliers d'euros)	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026
BCE	—	—	—	—
BSA	(71)	(231)	(137)	(380)
AGA	(6 261)	(16 569)	(10 884)	(39 030)
Charges sociales liées aux AGA	(667)	(15 789)	(1 350)	(14 580)
Total	(6 998)	(32 589)	(12 371)	(53 990)

L'augmentation des charges liées aux AGA pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2026 s'explique par une charge de 11 619 milliers d'euros au titre de l'acquisition accélérée des droits sur certains plans d'AGA par l'ancien directeur scientifique du Groupe (voir ci-dessus), ainsi que par l'impact des plans attribués en 2025.

Le montant conséquent des charges sociales liées aux AGA (et des provisions associées) pour les périodes de trois et six mois prenant fin au 30 juin 2026 en comparaison des périodes correspondantes prenant fin au 30 juin 2025 s'explique par la hausse du cours des actions sous-jacentes sur la période.

La diminution des charges sociales liées aux AGA (et des provisions associées) entre le 31 mars 2026 et le 30 juin 2026 s'explique par des reprises de provisions non utilisées qui ont été effectuées au cours du premier trimestre 2026 à hauteur de 1 736 milliers d'euros et qui sont liées (i) à la baisse du cours des actions sous-jacentes sur la période et, dans une moindre mesure, (ii) aux plans devenus caducs à la suite du départ de salariés et à des changements d'estimation concernant la réalisation des conditions de performance. Le montant des reprises de provisions non utilisées a été partiellement compensé par les charges sociales comptabilisées au titre des 77 050 AGA attribuées à

l'ancien directeur scientifique du Groupe, dont l'acquisition définitive a eu lieu de 5 mars 2026 pour un montant de 2 256 milliers d'euros.

Les variations des provisions pour charges sociales liées aux AGA sont présentées dans la note 17.3.

Note 15. Passifs financiers

Les passifs financiers se décomposent de la manière suivante :

(montants en milliers d'euros)

PASSIFS FINANCIERS	AU 31 DÉCEMBRE 2025	AU 30 JUIN 2026
Dettes de location	554	137
Emprunts	554	137
Certificats de royalties	30 237	—
Autres passifs financiers	30 237	—
Total des passifs financiers non courants	30 790	137
Dettes de location	1 302	1 075
Emprunts	1 302	1 075
Total des passifs financiers courants	1 302	1 075
Total des passifs financiers	32 093	1 212

Note 15.1. Financement par emprunt structuré auprès de Kreos / Claret souscrit en août 2023 – « Financement Kreos / Claret »

Le financement Kreos / Claret consiste en trois tranches de 25 000 milliers d'euros chacune en valeur nominale totale (les OCABSA convertibles et les deuxième et troisième tranches d'obligations non convertibles, respectivement les « tranches A, B et C ») ainsi qu'en une Indemnité de rendement minimum au profit des détenteurs d'obligations.

En plus des OCABSA Kreos / Claret, le Groupe a émis des bons de souscription d'actions (les « BSA tranches A-B » et les « BSA tranche C »), donnant à Kreos et Claret le droit de souscrire respectivement jusqu'à 214 198 et 405 832 actions ordinaires.

Les OCABSA sont des instruments composés, répartis entre (i) une composante « dette » (évaluée par la suite au coût amorti) et (ii) une composante « capitaux propres » correspondant à l'option de conversion et aux OCABSA attachées.

Les OCABSA sont considérés comme une composante intégrée des obligations plutôt que comme un instrument financier distinct et séparé.

Les deuxième et troisième tranches du Financement Kreos / Claret sont des instruments hybrides, répartis entre (i) des contrats de dette hôtes comptabilisés au coût amorti et (ii) des dérivés incorporés séparés, comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat, correspondant aux Indemnités de rendement minimum et aux options de remboursement anticipé (la juste valeur de ces dernières étant jugée négligeable à l'émission et aux dates de clôture ultérieures).

Comme les bons de souscription d'actions A-B et C (les BSA Kreos / Claret) sont contractuellement transférables séparément des obligations et sont remboursables en un nombre variable d'actions ordinaires du Groupe, ils sont classés comme des passifs financiers dérivés autonomes.

Les conditions détaillées et le traitement comptable de ces instruments sont présentés dans la note 15.1 aux États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 qui accompagnent le Rapport annuel du Groupe.

Règlement des dettes

Le 8 août 2025, Kreos Capital VII (UK) Limited a converti sa part de la tranche A du financement Kreos / Claret (les OCABSA Kreos / Claret), ce qui a donné lieu à l'émission de 785 389 actions ordinaires et à une augmentation de capital de 16 058 milliers d'euros.

Le 30 juillet 2025, Kreos Capital VII Aggregator SCSp a décidé d'exercer son option sur les bons de souscription d'actions en sa possession, sans versement en numéraire (les BSA des tranches A-B et ceux de la tranche C). Cette

opération a été mise en œuvre par le biais du rachat par le Groupe de 94 117 BSA des tranches A-B et C, de l'émission de 319 251 actions ordinaires du Groupe, ainsi que d'une augmentation de capital de 19 570 milliers d'euros.

Le 28 août 2025, Claret European Growth Capital Fund III SCSp a exercé ses bons de souscription (BSA de la tranche A-B et BSA de la tranche C) sur 206 662 actions ordinaires du Groupe, ce qui a donné lieu à une augmentation de capital de 14 198 milliers d'euros.

En août 2025, à la suite (i) des remboursements du principal et des intérêts effectués jusqu'à cette date dans le cadre du financement Kreos / Claret, (ii) de l'exercice des BSA des tranches A-B et C et (iii) de la conversion des OCABSA Kreos, les liquidités ainsi générées ont permis de remplir le critère de rendement minimum dû aux détenteurs d'obligations Kreos / Claret. Par conséquent, aucun paiement supplémentaire n'étant dû par le Groupe au titre de l'Indemnité de rendement minimum Kreos / Claret, les dérivés de cette indemnité ont été décomptabilisés, ce qui s'est traduit par un bénéfice financier de 3 620 milliers d'euros.

Le 25 novembre 2025, Claret European Growth Capital Fund III SCSp a converti sa part de la tranche A du financement Kreos / Claret (les OCABSA Claret), ce qui a donné lieu à l'émission de 392 695 actions ordinaires du Groupe et à une augmentation de capital de 8 296 milliers d'euros.

Le 28 novembre 2025, le Groupe a informé les détenteurs d'obligations de son intention de procéder par anticipation au remboursement intégral des soldes restant dus au titre des Tranches B et C du financement Kreos / Claret.

L'opération a été réalisée le 23 décembre 2025. Le montant total versé par le Groupe à cette date s'élevait à 33 823 milliers d'euros et était composé :

- du principal restant dû de 29 903 milliers d'euros, dont a été déduit le montant de l'acompte de 1 081 milliers d'euros versé initialement par le Groupe à Kreos et Claret ;
- des intérêts futurs actualisés à un taux d'actualisation de 4 % conformément aux conditions de l'option de remboursement anticipé, pour un montant de 2 001 milliers d'euros; et
- des frais de sortie pour fin de prêt de 3 000 milliers d'euros.

A la suite de ces opérations, le Groupe ne détient plus aucune dette liée au Financement Kreos / Claret.

Note 15.2. Emprunt obligataire convertible Heights

L'emprunt obligataire convertible Heights se compose (i) d'un instrument de dette hôte et (ii) d'options de conversion et de règlement représentant des dérivés incorporés. L'ensemble de l'instrument est évalué à la JVCR à chaque date de clôture.

À l'origine, il y avait un écart de 2 359 milliers d'euros entre la juste valeur de l'emprunt obligataire convertible Heights et le produit de l'émission.

Dans la mesure où la méthode d'évaluation de la juste valeur de l'instrument ne repose pas uniquement sur des données de marché observables, la valeur nette comptable a été ajustée de manière à différer la reconnaissance au compte de résultat de l'écart entre l'évaluation à la juste valeur et le prix de la transaction.

Le gain du premier jour est donc comptabilisé dans les produits financiers de façon linéaire sur la durée de l'instrument.

Les 23 et 30 juillet 2025, les détenteurs d'obligations ont demandé la conversion de respectivement 150 et 200 obligations convertibles (correspondant à la totalité du montant en principal restant dû d'environ 21,9 millions d'euros) en 920 377 nouvelles actions ordinaires du Groupe à un prix de conversion de 23,7674 euros par action ordinaire (cf. note 3.1 « Conversion de l'emprunt obligataire convertible Heights – juillet-août 2025 »).

À ces dates, la juste valeur des obligations converties de 53 921 milliers d'euros a été reclassée des passifs financiers aux capitaux propres. Aux dates de conversion, du fait de la levée de l'option de vente par les détenteurs, les justes valeurs des obligations Heights sont réputées égales aux cours de marché des actions émises.

À la suite de la décomptabilisation des obligations Heights, le gain du premier jour a été entièrement amorti, ce qui s'est traduit par un produit financier de 1 262 milliers d'euros, comptabilisé en juillet 2025.

Note 15.3. Prêt garanti par l'État – « PGE »

Au cours du quatrième trimestre 2025, le Groupe a remboursé intégralement le capital restant dû du PGE, d'un montant de 1 264 milliers d'euros.

Note 15.4. Dettes de location

Les variations des dettes de location sont présentées ci-dessous :

(montants en milliers d'euros)	DETTE DE LOCATION
AU 31 DÉCEMBRE 2024	2 363
(+) Augmentation	—
(-) Diminution	(486)
AU 30 JUIN 2025	1 876
AU 31 DÉCEMBRE 2025	1 856
(+) Augmentation	—
(-) Diminution	(644)
AU 30 JUIN 2026	1 212

Les dettes de location concernent principalement le siège du Groupe à Paris occupé depuis mai 2024, les bureaux de Boston occupés depuis novembre 2023 et les bureaux de Montpellier occupés depuis avril 2024 (cf. note 8).

Au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2026, la dette de location du siège de Paris et des bureaux de Boston représentait respectivement 70 % et 70 % de la dette locative totale.

Les charges de location liées aux contrats pour lesquels un passif de location et un actif de droit d'utilisation sont comptabilisés selon la norme IFRS 16 se sont élevées respectivement à 428 milliers d'euros et 601 milliers d'euros pour les périodes de six mois prenant fin respectivement aux 30 juin 2025 et 2026. Elles ont été comptabilisées pour (i) 362 milliers d'euros et 559 milliers d'euros en tant que charges d'amortissement et (ii) 36 milliers d'euros et 24 milliers d'euros en tant que charges d'intérêts, pour les périodes de six mois prenant fin respectivement aux 30 juin 2025 et 2026.

Les charges de location liées aux baux à court terme et aux actifs de faible valeur ne sont pas incluses dans l'évaluation de la dette de location et s'élèvent respectivement à 175 milliers d'euros et 1 millier d'euros pour les périodes de six mois prenant fin respectivement aux 30 juin 2025 et 2026.

Note 15.5. Certificats de royalties

Les certificats de royalties sont évalués au coût amorti par la méthode du TIE.

Juste valeur

La juste valeur des certificats de royalties est basée sur la valeur actuelle nette des royalties, qui dépend des hypothèses retenues par le Groupe concernant la probabilité de succès de ses études cliniques (« POS »), le budget de commercialisation d'obefazimod (« pénétration maximale ») et le taux d'actualisation. Au 31 décembre 2025, la juste valeur s'élevait à 102 001 milliers d'euros.

La Direction s'est assurée que le taux d'actualisation de 7,5 % utilisé est raisonnable au regard du profil de risque spécifique des certificats de royalties.

Au 31 décembre 2025, l'utilisation des mêmes hypothèses, avec une augmentation de +5 % de la POS, de +5 % du taux de pénétration maximal (scénario le plus favorable) et de +1 % du CMPC entraînerait des variations respectives de la juste valeur des certificats de royalties de +5 810 milliers d'euros, +2 830 milliers d'euros et -4 940 milliers d'euros. L'utilisation des mêmes hypothèses, avec une diminution de -5 % de la POS, de -5 % du taux de pénétration maximal (scénario le moins favorable) et de -1 % du CMPC entraînerait des variations respectives de la juste valeur des certificats de royalties de -5 810 milliers d'euros, -5 590 milliers d'euros et +5 251 milliers d'euros.

Rachat

Les certificats de royalties ont été rachetés par le Groupe le 7 mai 2026 pour un montant total de 76 467 milliers d'euros, payé en numéraire et en ADS, et ont été ensuite annulés (cf. note 3.3). L'impact sur le résultat du rachat des certificats de royalties le 7 mai 2026 s'est traduit par une charge de 43 205 milliers d'euros, qui a été comptabilisée au deuxième trimestre 2026. Ce montant correspond à la différence entre la valeur comptable des certificats à la date du rachat (33 483 milliers d'euros) et la contrepartie totale transférée, comprenant une contrepartie en instruments de capitaux propres de 38 455 milliers d'euros et une contrepartie en numéraire de 38 233 milliers d'euros, sur la base des taux de change en vigueur à la date de l'augmentation de capital et à la date de règlement en trésorerie (y compris l'incidence de 221 milliers d'euros liée à une perte de change nette sur le règlement en trésorerie). En conséquence, le passif d'impôt différé de 5 848 milliers d'euros constaté dans les états de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025 a été décomptabilisé, et un produit d'impôt correspondant a été comptabilisé pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2026 (cf. note 22). Les frais de transaction d'un montant de 1 002 milliers d'euros ont été comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Note 15.6. Variation des passifs financiers

Les variations des passifs financiers, à l'exclusion des instruments dérivés, sont présentées ci-dessous aux 30 juin 2025 et 2026:

(Montants en milliers d'euros)

PASSIFS FINANCIERS (hors instruments dérivés)	Emprunt obligataire convertible Kreos/Claret (OCABSA)	Emprunts obligataires Kreos / Claret	Emprunt obligataire convertible Heights	PGE	Dettes de location	Certificats de royalties	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2024	23 370	46 401	21 574	2 488	2 363	13 023	109 218
Remboursements	—	(9 140)	(2 188)	(1 250)	(454)	—	(13 032)
Intérêts payés	(1 125)	(1 974)	(689)	(43)	(36)	—	(3 868)
Variations sans effets de trésorerie : (gain)/perte lors de la comptabilisation ou de la décomptabilisation	—	—	(295)	—	—	—	(295)
Variations sans effet de trésorerie : charges d'intérêts et autres	2 048	4 136	680	44	36	1 112	8 056
Variations sans effet de trésorerie : autres réévaluations de la juste valeur	—	—	(1 339)	—	—	—	(1 339)
Variations sans effet de trésorerie : effet de la variation des taux de change	—	—	—	—	(32)	—	(32)
AU 30 JUIN 2025	24 293	39 423	17 743	1 238	1 876	14 135	98 709
AU 31 DÉCEMBRE 2025	—	—	—	—	1 856	30 237	32 093
Remboursements	—	—	—	—	(648)	—	(648)
Intérêts payés	—	—	—	—	(24)	—	(24)
Rachat réglé en trésorerie	—	—	—	—	—	(38 233)	(38 233)
Variations sans incidence sur la trésorerie : rachat réglé par émission d'actions	—	—	—	—	—	(38 455)	(38 455)
Variations sans effets de trésorerie : (gain)/perte lors de la comptabilisation ou de la décomptabilisation	—	—	—	—	—	43 205	43 205
Variations sans effet de trésorerie : charges d'intérêts et autres	—	—	—	—	24	3 246	3 270
Variations sans effet de trésorerie : effet de la variation des taux de change	—	—	—	—	4	—	4
AU 30 JUIN 2026	—	—	—	—	1 212	0	1 212

Note 15.7. Variation instruments dérivés

Les variations des instruments dérivés sont présentées ci-dessous:

(En milliers d'euros)		Kreos/Claret BSA	Indemnités de rendement minimum Kreos / Claret	Total
PASSIFS FINANCIERS DERIVES				
AU 31 DÉCEMBRE 2024		1 166	3 620	4 786
(+) Augmentation de la juste valeur		391	91	482
(-) Diminution de la juste valeur		—	(72)	(72)
AU 30 JUIN 2025		1 557	3 639	5 196
AU 31 DÉCEMBRE 2025		—	—	—
(+) Augmentation de la juste valeur		—	—	—
(-) Diminution de la juste valeur		—	—	—
(-) Rachats		—	—	—
(-) Exercices		—	—	—
AU 30 JUIN 2026		—	—	—

Les conditions détaillées de ces instruments et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 15.1 et 15.2 aux présents états financiers, ainsi que dans les notes 15.1 et 15.2 aux états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2025 qui accompagnent le rapport annuel.

Note 15.8. Ventilation des passifs financiers par échéance

Les tableaux ci-après présentent les maturités contractuelles résiduelles des passifs financiers au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2026. Les montants sont bruts, non actualisés et incluent les paiements d'intérêts contractuels.

(En milliers d'euros)		AU 31 DÉCEMBRE 2025				
PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	MONTANT BRUT	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 2 ANS	DE 2 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Certificats de royalties (1)	30 237	—	—	—	—	—
Dettes de location	1 856	1 906	1 340	450	116	—
Total des passifs financiers	32 093	1 906	1 340	450	116	—

(En milliers d'euros)

AU
30 JUIN 2026

PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	MONTANT BRUT	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 2 ANS	DE 2 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Certificats de royalties (1)	—	—	—	—	—	—
Dettes de location	1 212	1 238	1 096	51	91	—
Total des passifs financiers	1 212	1 238	1 096	51	91	—

(1) Les flux de trésorerie contractuels au 31 décembre 2025 indiqués dans les tableaux ci-dessus ne comprennent pas les futurs paiements éventuels liés aux certificats de royalties, qui s'élèvent à 2 % des ventes nettes futures d'obefazimod (dans le monde entier et pour toutes les indications). Le montant pouvant être payé au titre des certificats de royalties est plafonné à 172,1 millions d'euros au total. Après leur rachat par le Groupe le 7 mai 2026, les certificats de royalties ont été annulés (cf. notes 3.3 et 15.5).

Note 16. Engagements de retraite

Les engagements de retraite correspondent au passif au titre des régimes à prestations définies, évalué sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective de l'industrie pharmaceutique française. Cet engagement ne s'applique qu'aux salariés soumis au droit français. Les salariés aux États-Unis bénéficient de régimes à cotisations définies (401(k)).

Note 17. Dettes et autres passifs courants

Note 17.1. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)

DETTE FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	AU 31 DÉCEMBRE 2025	AU 30 JUIN 2026
Dettes fournisseurs	23 388	18 263
Factures à recevoir	14 159	20 747
Autres	4	—
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	37 552	39 010

Note 17.2. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont présentées ci-dessous :

(En milliers d'euros)

DETTE FISCALES ET SOCIALES	AU 31 DÉCEMBRE 2025	AU 30 JUIN 2026
Dettes liées au personnel	4 816	2 838
Charges sociales et autres	2 304	4 674
Autres impôts et paiements connexes	17	177
DETTE FISCALES ET SOCIALES	7 137	7 689

La diminution du poste « Dettes liées au personnel » au 30 juin 2026 par rapport au 31 décembre 2025 s'explique principalement par les charges à payer au titre des primes de fin d'année.

L'augmentation du poste « Charges sociales et autres dettes » au 30 juin 2026 par rapport au 31 décembre 2025 est principalement liée aux cotisations sociales devenues exigibles sur les AGA définitivement acquises, qui sont calculées sur la base du cours de l'action à la date d'acquisition définitive (cf. note 14).

Note 17.3. Provisions

Les provisions sont présentées ci-dessous :

(En milliers d'euros)

PROVISIONS	IMPÔTS ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS SUR AGA	AUTRES PROVISIONS	TOTAL
AU 31 DÉCEMBRE 2025	45 185	694	45 879
Dotations	14 202	36	14 237
Reprises de provisions utilisées	(10 431)	(563)	(10 994)
Reprises de provisions non utilisées	(1 736)	(51)	(1 787)
AU 30 JUIN 2026	47 220	115	47 336
Non courant	23 402	20	23 422
Courant	23 819	96	23 914

Les provisions du Groupe au 30 juin 2026 sont principalement composées des cotisations sociales patronales et impôts liés aux AGA. Les mouvements enregistrés au cours de cette période sont les suivants :

- L'augmentation des provisions s'explique principalement par la comptabilisation des engagements découlant des mécanismes de rémunération fondée sur des actions ;
- Le montant au poste « Provisions utilisées » correspond aux cotisations sociales devenues exigibles sur les AGA définitivement acquises;
- Les reprises de provisions non utilisées sont liées à des plans devenus caducs à la suite du départ de salariés et à des changements d'estimations concernant la réalisation des conditions de performance. Ce montant est présenté net de la comptabilisation des obligations découlant des services rendus au cours de la période dans le cadre des plans d'AGA concernés. Les autres provisions concernent principalement des réclamations liées à l'emploi.

La variation des parts courante et non courante des provisions pour impôts et contribution employeur sur AGA s'explique par le calendrier des attributions AGA et de leurs dates d'acquisition définitive, dates auxquelles les contributions deviennent exigibles. L'augmentation de la part courante de ces provisions au 30 juin 2026 par rapport au 31 décembre 2025 s'explique principalement par l'acquisition définitive de la première tranche du plan AGA 2025-1 (pour lequel 4 319 500 actions ont été attribuées au total) au premier trimestre 2027.

Note 18. Produits opérationnels

Les produits opérationnels se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)

PRODUITS OPÉRATIONNELS	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026
Crédit d'impôt recherche ("CIR")	1 047	976	2 017	2 115
Commissions de dépositaire	46	225	70	430
Total des produits opérationnels	1 093	1 201	2 087	2 545

Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Le Groupe mène des projets de recherche et développement. À ce titre, il a bénéficié d'un CIR d'un montant respectif de 2 017 milliers d'euros et 2 115 milliers d'euros pour les périodes de six mois prenant fin aux 30 juin 2025 et 2026.

Commissions de service de dépositaire

Ce poste comprend les frais d’émission, d’annulation et de service de dépositaire prélevées auprès des détenteurs d’ADS par Citibank, qui agit en tant que dépositaire exclusif du Groupe pour ses ADS cotés en bourse. Dans le cadre du contrat de dépositaire conclu entre Citibank et le Groupe, ce dernier est en droit de recevoir une partie des commissions susmentionnées prélevées par Citibank.

Note 19. Charges opérationnelles

Note 19.1. Commercialisation et marketing

(En milliers d'euros)

FRAIS DE COMMERCIALISATION ET DE MARKETING	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUN 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUN 2026	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026
Frais de personnel	487	1 968	961	2 975
Frais de conseil et honoraires professionnels	166	814	384	1 480
Autres frais de commercialisation et marketing	21	102	189	178
Frais de commercialisation et marketing	674	2 885	1 534	4 633

La hausse des charges de personnel de commercialisation et de marketing pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2026 par rapport au 30 juin 2025 s'explique principalement par l’augmentation des coûts (y compris les charges de personnel) liés à la préparation des futurs efforts de commercialisation et de marketing d’obefazimod aux États-Unis.

Des facteurs similaires sont à l'origine de la hausse enregistrée au cours de la période de trois mois prenant fin au 30 juin 2026 par rapport au 30 juin 2025.

Note 19.2. Recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

(En milliers d'euros)

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026
Sous-traitance, études et recherche	30 139	31 481	59 292	51 276
Frais de personnel	5 940	19 679	11 309	44 074
Frais de conseil et honoraires professionnels	1 867	5 578	5 848	9 604
Frais de propriété intellectuelle	238	443	476	874
Autres frais de recherche et développement	461	1 154	1 021	2 049
Frais de recherche et développement	38 645	58 335	77 946	107 878

La hausse des frais de recherche et développement pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2026 par rapport au 30 juin 2025 est principalement due à une augmentation des frais de personnel, elle-même imputable en grande partie à la charge comptabilisée au titre de l’acquisition accélérée des droits sur certains plans d’AGA par l’ancien directeur scientifique du Groupe en mars 2026 (cf. note 14) ainsi qu’à l’impact des plans de rémunération fondés sur des actions attribués en 2025 et à celui des charges fiscales et sociales correspondantes. Cette augmentation est partiellement compensée par une baisse des frais de sous-traitance, études et recherche liés au programme du

Groupe sur la RCH, qui s’explique par la baisse de l’activité sur le programme ABTECT, les principales étapes des essais cliniques de phase 3 ayant été franchies en 2025.

La hausse des frais de recherche et développement pour la période de trois mois prenant fin au 30 juin 2026 par rapport au 30 juin 2025 est principalement due à une augmentation des charges de personnel, elle-même imputable aux mêmes facteurs déjà décrits ci-dessus.

Note 19.3. Frais généraux et administratifs

(En milliers d'euros)

FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026
Frais de personnel	5 488	17 461	10 547	19 101
Frais de conseil et honoraires professionnels	1 768	4 829	3 703	8 173
Autres frais généraux et administratifs	1 014	1 802	2 053	3 101
Frais généraux et administratifs	8 270	24 092	16 303	30 376

La hausse des frais généraux et administratifs pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2026 par rapport au 30 juin 2025 s’explique principalement par une augmentation des charges de personnel, elle-même imputable en grande partie à l’impact des plans de rémunération fondés sur des actions attribués en 2025 et aux charges fiscales et sociales associées (cf. note 14), ainsi que par une hausse des frais de conseil et honoraires professionnels liée à l’augmentation des coûts associés à la mise en place de l’infrastructure du Groupe destinée à soutenir la croissance future de ses activités, et d’autres frais généraux et administratifs.

Des facteurs similaires sont à l'origine de la hausse enregistrée au cours de la période de trois mois prenant fin au 30 juin 2026 par rapport au 30 juin 2025.

Le montant inférieur des charges de personnel pour la période de trois mois prenant fin au 31 mars 2026 par rapport à la période de trois mois prenant fin au 30 juin 2026 est principalement due à des cotisations sociales patronales et des impôts sur les AGA inférieurs de 3 476 milliers d’euros résultant principalement (i) de la baisse du cours de l'action du Groupe au cours du premier trimestre 2026 et, dans une moindre mesure, (ii) des plans devenus caducs à la suite du départ de salariés et à des changements d'estimation concernant la réalisation des conditions d’acquisition (cf. notes 14 et 17.3).

Note 20. Effectif

L’effectif moyen du Groupe au cours des périodes de six mois prenant fin aux 30 juin 2025 et 2026 était le suivant :

EFFECTIF	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026
France	42	49
États-Unis	27	49
Total	69	98

Note 21. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)

RÉSULTAT FINANCIER	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUN 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUN 2026	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUN 2025	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026
Intérêts sur les emprunts obligataires	(1 981)	—	(4 136)	—
Intérêts sur les emprunts obligataires convertibles	(1 372)	—	(2 728)	—
Intérêts sur PGE	(22)	—	(44)	—
Intérêts sur les certificats de royalties	(129)	(719)	(1 112)	(3 246)
Intérêts sur les dettes de location	(17)	(11)	(36)	(24)
(Augmentation) / diminution de la juste valeur des passifs financiers dérivés	(536)	—	(482)	—
Perte sur décomptabilisation de passifs financiers	—	(43 205)	—	(43 205)
Pertes de change sur devise étrangère	(1 352)	(188)	(2 306)	(2 411)
Autres	(7)	(6)	(14)	(12)
Charges financières	(5 415)	(44 130)	(10 857)	(48 899)
Produits d'intérêts	190	1 210	1 049	1 855
(Augmentation) / diminution de la juste valeur des passifs financiers dérivés	156	—	72	—
Augmentation / (diminution) des autres actifs / (passifs) évalués à la juste valeur par le compte de résultat	2 765	2 145	1 801	5 420
Effet de la désactualisation des avances versées aux CRO	129	69	362	193
Gain sur comptabilisation de passifs financiers	147	—	295	—
Gains de change sur devise étrangère	110	1 308	189	10 024
Produits financiers	3 497	4 733	3 769	17 491
Résultat financier	(1 918)	(39 397)	(7 088)	(31 408)

Charges financières

Les intérêts sur les emprunts obligataires pour les périodes de trois et six mois prenant fin au 30 juin 2025 comprennent les intérêts sur les tranches B et C du financement Kreos / Claret (obligations non convertibles), tirées respectivement en mars et juin 2024 et remboursées en décembre 2025 (cf. note 15.1).

Les intérêts sur les emprunts obligataires convertibles pour les période de trois et six mois prenant fin au 30 juin 2025 correspondent aux intérêts des OCABSA Kreos / Claret (tranche A) et de l'emprunt obligataire Heights, converti en actions ordinaires du Groupe au cours du second semestre 2025 (cf. notes 15.1 et 15.2).

Les intérêts sur les certificats de royalties correspondent à la charge d'intérêts effective, sans incidence sur la trésorerie, résultant de l'évaluation de ces instruments au coût amorti (cf. note 15.5.). Au 30 juin 2025, le Groupe a mis à jour les plans de développement et de commercialisation d'obefazimod et a réévalué en conséquence son estimation des flux de trésorerie futurs liés aux royalties. Cette modification de l'estimation a entraîné une réévaluation du coût amorti des certificats en appliquant le TIE d'origine de 34 % calculé à la date d'émission, ce qui a conduit à une augmentation de 940 milliers d'euros du passif lié aux certificats de royalties. Le produit qui en résulte, comptabilisé en juin 2025, explique l'écart entre les intérêts sur les certificats de royalties comptabilisés pour les périodes de trois et six mois prenant fin au 30 juin 2025. Après leur rachat par le Groupe le 7 mai 2026, les certificats de royalties ont été annulés. La perte résultant de leur décomptabilisation est présentée dans le poste « Perte sur la décomptabilisation de passifs financiers » (cf. notes 3.3 et 15.5).

Les augmentations et diminutions de la juste valeur des dérivés au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2025 concernent les BSA Kreos / Claret et l'indemnité de rendement minimum (MRI) Kreos / Claret et sont détaillées dans les notes 15.1, 15.2 et 15.7.

L'augmentation des autres actifs évalués à la JVCR pour les périodes de trois et six mois prenant fin au 30 juin 2026 est liée à la réévaluation des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par le compte de résultat (fonds communs de placement et instruments structurés) (cf. note 11).

Les pertes de change pour les périodes de trois et six mois prenant fin au 30 juin 2025 étaient liées principalement à la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains dans la monnaie fonctionnelle du Groupe au 30 juin 2025, ainsi qu'à d'autres pertes réalisées et non réalisées résultant d'opérations de change. Les pertes de change pour les périodes de trois et six mois prenant fin au 30 juin 2026 sont liées à une dette intragroupe auprès de la Filiale libellée en dollars américains, dont le règlement a donné lieu à une perte nette de 1 835 milliers d'euros, ainsi qu'à d'autres pertes réalisées et non réalisées résultant d'opérations de change (cf. note 11).

Produits financiers

Les produits d'intérêts sont principalement liés au placement de certains produits en équivalents de trésorerie et à d'autres investissements évalués au coût amorti, tandis que l'augmentation des actifs évalués à la JVCR est principalement liée au placement de certains produits en équivalents de trésorerie évalués à la JVCR. Ces produits sont principalement issus (i) de l'introduction en bourse du Groupe sur le Nasdaq Global Market et du placement privé européen concomitant en octobre 2023, (ii) des Financements Kreos / Claret et Heights et (iii) de l'Offre publique du Groupe en juillet 2025 (cf. note 11).

La diminution des autres passifs évalués à la JVCR concerne principalement l'emprunt obligataire Heights pour les périodes de trois et six mois prenant fin au 30 juin 2025 (cf. note 15.2).

Les gains de change pour les périodes de trois et six mois prenant fin au 30 juin 2026 sont liés (i) à la réévaluation du compte courant intragroupe détenu auprès de la Filiale en dollars américains, générant un gain net de 6 733 milliers d'euros, (ii) à la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en dollars américains dans la monnaie fonctionnelle du Groupe au 30 juin 2026, générant un gain net de 2 736 milliers d'euros (cf. note 11), et (iii) à d'autres gains réalisés et non réalisés résultant d'opérations de change.

Note 22. Impôt sur le résultat

Le Groupe a subi des pertes fiscales au cours de la période actuelle et des exercices précédents. Étant donné que le recouvrement de ces pertes fiscales n'est pas considéré comme probable au cours des périodes ultérieures en raison des incertitudes inhérentes aux activités du Groupe, ce dernier n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés au-delà des passifs d'impôts différés résultant de la même entité imposable, du même régime fiscal et d'un calendrier de reprise cohérent, après prise en compte, le cas échéant, des limitations applicables à l'utilisation des pertes fiscales déductibles reportées des périodes antérieures en vertu de la législation fiscale française et américaine.

Au 30 juin 2026, à la suite du rachat des certificats de royalties intervenu le 7 mai 2026, le Groupe a réévalué la date de reprise prévue des différences temporelles imposables et déductibles existant à la date de clôture et a conclu que la comptabilisation d'un passif d'impôt différé dans les états de la situation financière du Groupe n'était plus nécessaire. En conséquence, le passif d'impôt différé de 5 848 milliers d'euros, comptabilisé au 31 décembre 2025, a été repris, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un produit d'impôt correspondant pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2026.

Note 23. Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur la période.

Le résultat par action dilué est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte de la conversion de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles.

(En milliers d'euros, sauf les données relatives aux actions)

RÉSULTAT PAR ACTION DE BASE ET DILUÉ	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2025	POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS PRENANT FIN LE 30 JUIN 2026
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	63 440 023	79 647 974	63 409 688	79 274 779
Perte nette de la période	(48 414)	(117 433)	(100 784)	(165 900)
Perte par action de base et diluée (€/action)	(0,76)	(1,47)	(1,59)	(2,09)

Comme les résultats des périodes de trois et six mois prenant fin aux 30 juin 2025 et 2026 sont des pertes, les instruments dilutifs potentiels (BCE, BSA, AGA, OCABSA, BSA Kreos/Claret, OCABSA Kreos/Claret et emprunt obligataire Heights) ont été exclus du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation car ces instruments ont eu un impact antidilutif. Par conséquent, le résultat par action dilué est identique au résultat par action de base.

Note 24. Parties liées

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2026, le Groupe n’a engagé aucune nouvelle transaction avec ses parties liées, à l’exception des plans de rémunération fondée sur des actions (cf. note 14).

Note 25. Engagements hors bilan donnés et passifs éventuels

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2026, le Groupe n’a pas pris d’engagement hors bilan supplémentaire significatif et n’a pas modifié d’engagement déjà existant. Les engagements hors bilan pris par le Groupe au 30 juin 2026 sont identiques à ceux du 31 décembre 2025, à l’exception des changements suivants dans les engagements liés aux contrats conclus avec des CRO.

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe fait régulièrement appel à des sous-traitants et conclut des accords de recherche et de partenariat avec des CRO et avec des partenaires ou sous-traitants du secteur public, qui mènent des essais cliniques et des études en rapport avec ses candidats-médicaments. Au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2026, les engagements du Groupe s’élevaient respectivement à 205 131 milliers d’euros et 186 350 milliers d’euros. Les coûts des services fournis par les CRO sont comptabilisés comme des charges opérationnelles au fur et à mesure qu’ils sont encourus.

Note 26. Engagements hors bilan reçus et actifs éventuels

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2026, le Groupe n’a pas reçu d’engagement supplémentaire significatif et n’a pas identifié d’actifs éventuels susceptibles d’être comptabilisés dans le futur.

Note 27. Gestion et évaluation des risques financiers

Le Groupe est exposé au risque de taux d’intérêt, au risque de crédit, au risque de change et au risque de liquidité. Le Groupe n’a pas identifié d’évolution significative du risque de crédit et du risque de taux d’intérêt au 30 juin 2026 par rapport au 31 décembre 2025.

Risque de liquidité

Les maturités contractuelles résiduelles des passifs financiers au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2026 sont présentées dans la note 15.8.

L’autonomie de trésorerie (*cash runway*) à la date d’approbation des présents états financiers, selon les estimations du Groupe, est présentée dans la note 2 - *Continuité d’exploitation*.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales effectuées dans des monnaies différentes de la monnaie fonctionnelle de l'entité du Groupe qui comptabilise les transactions.

Au 30 juin 2026, les (i) actifs et (ii) passifs monétaires libellés en dollars américains détenus par le Groupe s'élèvent respectivement à (1) 277 156 milliers USD (composé principalement de 133 965 milliers USD correspondant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et 126 795 milliers USD aux créances intragroupe) et (ii) 2 018 milliers USD.

En conséquence, une variation défavorable de 10 % du cours de clôture de l'euro par rapport au dollar américain aurait entraîné une perte de change de 21 952 milliers d'euros, tandis qu'une variation favorable de 10 % aurait entraîné un gain de change de 26 831 milliers d'euros. La Filiale ne détient aucun actif ou passif monétaire libellé dans une monnaie différente de sa monnaie fonctionnelle (le dollar américain).

À ce stade, le Groupe n'a adopté aucun mécanisme récurrent de couverture pour protéger son activité contre les fluctuations de change. Ponctuellement, le Groupe peut néanmoins souscrire des comptes à terme en devises afin de couvrir un engagement en devises tel que décrit ci-dessus. Le Groupe pourrait envisager à l'avenir d'appliquer une politique appropriée pour mieux couvrir les risques de change, si nécessaire.